

<b>RESPONSABLE : LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT</b>		
<b>INSTALLATION À RAYONS X</b>		
<b>Conformité aux normes NFC 15-160 *</b>		
	<b>RADIOPROTECTION DU TRAVAILLEUR</b>	<b>RADIOPROTECTION DU PATIENT</b>
	<b>CONTEXTE</b>	<b>CONTEXTE</b>
Personne Compétente	Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	Personne Spécialisée en RadioPhysique Médicale (PSRPM)
Textes réglementaires	Code du Travail + textes ASN	Code de la Santé Publique + textes ANSM
Autorités de référence	ASN	ANSM
	<b>MISSIONS</b>	<b>MISSIONS</b>
Cœur de métier	Nommer une <b>Personne Compétente en Radioprotection (PCR)</b> Études de postes (avec Mesures Physiques) + Si interventionnelle : Mesures aux Extrémités Délimitation des Zones de Travail Classement des travailleurs + Dosimétrie passive et opérationnelle	Mise à disposition d'un <b>Radiophysicien</b> Mesures physiques de vérification des indicateurs de doses et de qualité d'image Niveaux de Référence Diagnostiques Niveaux de Référence Interventionnels Optimisation de la dose et de la qualité d'image
Administratif	Notice de risque Déclaration des équipements Autorisation d'exploitation pour le scanner Fiche de poste, Fiche d'expositions, Consigne de Sécurité...	Plan d'Organisation de la RadioPhysique Médicale Procédures d'examens optimisées Notices d'utilisation des équipements
	<b>CONTRÔLES**</b>	<b>CONTRÔLES**</b>
	<b>2 types de contrôles :</b> - Contrôle Technique de Radioprotection Interne (CTRPI) - Contrôle Technique de Radioprotection Externe(CTRPE)	<b>3 types de contrôles :</b> - Contrôle Qualité Interne (CQI) - Audit Externe de Contrôle de Qualité Interne - Contrôle Qualité Externe (CQE)
Radiologie Conventionnelle	CTRPI : 1 fois / an CTRPE : tous les 3 ans	CQI + audit de CQI : 1 fois / an ou CQE : 1 fois / an
Radiologie Interventionnelle	CTRPI : 1 fois / an CTRPE : 1 fois / an	CQI : 4 fois / an (dont 1 CQI dit annuel) CQE : 1 fois / an
Mammographie	CTRPI : 1 fois / an CTRPE : tous les 3 ans	CQI : périodicité à définir selon le cas CQE : 2 fois / an
Ostéodensitométrie	CTRPI : 1 fois / an CTRPE : tous les 5 ans	CQI : quotidien ou au moins 3 fois / semaine CQE : envoi des données tous les mois + contrôle sur site 1 fois / an
Scanner	CTRPI : 2 fois / an CTRPE : 1 fois / an	CQI : 3 fois / an CQE : 1 fois / an
Radiologie Dentaire	CTRPI : 1 fois / an CTRPE : tous les 5 ans	CQI : 4 fois / an Audit de CQI : 1 fois / an CQE : tous les 5 ans selon la date d'installation de l'équipement
Médecine Nucléaire	CTRPI : 1 fois/mois à 1 fois/an en fonction du type de source CTRPE : 1 fois / an	CQI : variable selon les équipements CQE : 1 fois / an
	<b>FORMATIONS</b>	<b>FORMATIONS</b>
Renouvellement	Minimum Tous les 3 ans	Tous les 10 ans
Durée	Adaptées aux Risques et au Public	1 à 2 jours en fonction de la spécialité
Public	Personnes exposées aux rayonnements ionisants	Personnes pouvant intervenir sur la dose délivrée et personnes participant à l'exposition du patient (Dentiste, Manip, Radiologue, Chirurgien, PSRM...) et personnel de maintenance et CQ
Objectif	Se protéger et protéger ses collègues des rayonnements ionisants	Protéger le patient lors de son exposition

\*Toute installation à rayon X doit pouvoir justifier de sa conformité à la norme NFC 15-160 de 1975 et normes associées ou à la norme NFC 15-160 de 2011.

\*\*Les contrôles externes (en bleu) doivent être réalisés par des organismes agréés par les autorités françaises; les contrôles internes (en noir) sont réalisés par la PCR en radioprotection du personnel, par le radiophysicien en radioprotection des patients ou par un prestataire spécialisé.

